

La DGAC oublie volontairement les TSEEAC contrôleurs !!!!

Lors du dernier CT DGAC (15 février 2012) la DGAC a présenté son projet de prime 2012 pour les personnels.

Bien que la DGAC tente de l'expliquer différemment cette prime est une façon de compenser partiellement la perte du pouvoir d'achat qui est la conséquence du gel des primes qui ne sont plus revalorisées depuis 2010.

La DGAC a présenté son dispositif :

- versement d'une prime en deux parties : juin et décembre 2012,
- montant de la prime en fonction des corps,
- Catégorie A : IEEAC, IESEA, Attachés, PN : 500 € sauf pour les ICNA : 900 €,
- Catégorie B : TSEEAC, Assistants : 300 €,
- Catégorie C : Adjoints et ouvriers : 200 €,

FO a dénoncé le principe d'une prime différenciée qui n'a aucune logique de métier ou de fonction tenue.

- pourquoi faire une différence au sein de la catégorie A ?
- pourquoi reconnaître la spécificité de la fonction contrôle exercée pour les ICNA et pas pour les TSEEAC ?



FO a refusé de valider cette proposition inéquitable et déséquilibrée et a voté contre !

Votent contre : FO, CGT, CFDT

Votent pour : SNCTA

Ne participe pas au vote (équivalent à une abstention) : UNSA (ICNA, UTCAC, IESEA)

FO a fait une autre proposition de vote : une prime identique pour chaque agent de la DGAC soit 580 euros par agent au mois de juin. Le coût de la mesure était identique à celle de la DGAC (6 M).

Votent pour : FO, CGT, CFDT

Votent contre : SNCTA

Ne participe pas au vote : UNSA



Sans polémique, si tous les syndicats représentés au CT DGAC avaient voté contre la mesure de la DGAC, elle aurait été repoussée (c'est le cas s'il y a vote unanime des représentants des personnels) et cela aurait obligé la DGAC à réellement négocier.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Corps :

Grade :

Affectation :

Adresse professionnelle :

courrier :

Tel :

Fax :

Email :

Adresse personnelle (Optionnel):

A....., le..... Signature

A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par

**SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**